



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LAROUA, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Liège

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 juillet. — M. Canning continue à se rétablir.

— Lady Byron possède un yacht sur la côte de Kent, sur lequel elle passe presque tout son tems à la mer, et parcourt les côtes de France et d'Angleterre. Elle a avec elle sa fille et quelques-unes de ses parentes. Quand elle va à terre, elle évite les grandes villes, et cherche la solitude dans les petits villages.

— Voici le rapport officiel de la présentation du colonel Campbell, en qualité de chargé d'affaires de S. M. britannique près le gouvernement de Colombie, au vice-président chargé du pouvoir exécutif de la république, lequel était en cette occasion entouré des secrétaires d'état et d'autres fonctionnaires. M. Campbell après avoir été présenté, adressa à S. Exc. le discours suivant :

« Senor, présenté à V. Exc. comme chargé d'affaires du gouvernement de la Grande-Bretagne, permettez-moi d'exprimer la satisfaction que j'éprouve du poste qui m'a été confié, et la joie que je ressens de voir déjà établir les liens d'amitié et d'union qui allient inséparablement les intérêts et la bonté intelligente de la Grande-Bretagne et de la Colombie, en vertu du traité récemment ratifié; et tandis que j'assure à V. Exc. que mon gouvernement n'épargnera rien pour maintenir dans toute leur force, les relations établies par ledit traité, il a la confiance que celui de la Colombie manifesterait des intentions semblables.

» Comme sujet anglais, qu'il me soit permis d'assurer V. Exc. que le gouvernement britannique, en tendant une main d'amitié à la Colombie, a fait un acte dont se réjouit tout le public anglais, qui a toujours pris la part la plus vive à la prospérité de la république.

» Que V. Exc. me permette encore de lui offrir mes félicitations sincères sur les progrès de la prospérité de ce pays, et sur l'amour, le patriotisme et la soumission aux lois que j'ai remarqués dans toutes les classes des citoyens des parties de la république que j'ai visitées, vertus qui promettent la conservation de la tranquillité intérieure, et l'avancement du bien général, et qui, avec la valeur et les grandes qualités de son libérateur, ont consolidé son indépendance politique.

Le colonel Campbell a présenté ensuite M. Wall, comme secrétaire de la légation.

Le vice-président a répondu : « Le gouvernement de la république de Colombie commence à se féliciter de l'empressement avec lequel il s'est toujours efforcé à mériter l'amitié du gouvernement et du public anglais, et j'espère que le traité qui vient d'être conclu sera le premier anneau de la chaîne qui étendra et fortifiera les relations entre les deux puissances. Il m'est extrêmement agréable, et je suis certain qu'il le sera aussi à la république, que la conduite des affaires de la puissante nation anglaise soit entre les mains d'un des membres de l'ancienne commission, et qui s'est distingué par sa justice et ses vertus publiques. »

Avant le départ du colonel Hamilton de Bogota, les Anglais qui y sont domiciliés lui ont présenté une adresse très flatteuse.

— Il y a eu ces jours derniers à Dublin une grande réunion dans laquelle le plan de la nouvelle association catholique a été lu et développé. Les auteurs de ce plan ont apporté le plus grand soin à éviter tout ce qui peut être considéré comme illégal d'après les statuts existants. L'assemblée s'est ajournée au lendemain sans aucune décision.

— On trouve dans l'*Argus* de Buénos-Ayres du 30 avril, un document signé par Jose Rodriguez de Francia, dictateur du Paraguay, qui a maintenant entrepris de régner sur ce pays et qui en dirige les affaires d'une manière aussi despotique que s'il s'agissait de celles d'un convent dont il serait le supérieur. Ayant reconnu, dit-il, que les moines ne sont ni nécessaires ni utiles dans les circonstances actuelles, il pense qu'il serait mieux de les séculariser, et il a en conséquence ordonné que tous les monastères ou maisons religieuses fussent supprimés sur le territoire de la république. Il recommande aux moines de se faire curés ou prêtres de paroisse, et il assigne des pensions sur les biens dont ils jouissaient, à ceux qui ne pourront pas obtenir d'emploi. Toutes ces propriétés appartiendront naturellement au domaine national, et seront traitées comme telles.

— Le bruit dont on fait mention des lettres de Rio-Janéiro du 19 mai, d'un attentat criminel contre l'empereur, sur qui des coups de feu auraient été tirés, se confirme par d'autres lettres reçues par le paquebot qui est parti de ce port le 22. On y disait alors que deux tentatives avaient été faites, et que plusieurs personnes avaient été arrêtées et enfermées dans l'île de Cobras. On ajoutait

que le gouvernement avait pris grand soin pour empêcher cette affaire de transpirer dans le public, et que par conséquent elle est enveloppée de beaucoup de mystère.

— Les lettres et les journaux de Rio-Janéiro jusqu'à la date du 22 mai, ont été reçus il y a deux jours.

Un navire y était arrivé de Montevideo, et avait apporté des détails sur l'insurrection qui a éclaté nouvellement dans cette partie. Les révoltés ont à leur tête Fructoso Ribeira, un des anciens généraux d'Artigas, qui a eu ensuite un commandement dans l'armée brésilienne. Il a arboré le drapeau buénos-ayrien. On porte à 400 le nombre des soldats qui se sont révoltés avec lui, et avec cette force et l'assistance de quelques partisans du pays, il a été en état de s'emparer de Maldonado et d'intercepter toutes les communications par terre avec la ville de Montevideo.

A la réception de ces nouvelles, le gouvernement brésilien a mis embargo sur tous les vaisseaux mouillés dans le port de Rio-Janéiro, qui étaient destinés pour le sud, et il se disposait à envoyer immédiatement un renfort de 1800 hommes au général Lecor, qui avait 2000 hommes sous ses ordres à Montevideo.

— Les journaux de Bogota contiennent un fait extrêmement important en ce qu'il prouve combien les lois ont déjà de force et d'empire à Colombie. Au mois de novembre dernier, on a intenté un procès criminel au colonel Léonard Infante, accusé d'avoir assassiné un lieutenant d'infanterie. Le colonel fut déclaré coupable, mais le jugement rendu contre lui ne put recevoir son exécution, don Miguel Pena, ministre de la haute cour de justice, ayant obstinément refusé de confirmer la sentence. Le sénat de la république se constituant en cour suprême, évoqua l'affaire dernièrement, et, sur le motif qu'il est de règle dans tous les pays où l'administration de la justice est déferée à des tribunaux que tous les juges signent la sentence rendue sur l'avis de la majorité, bien qu'ils aient été d'un avis contraire, déclara que le ministre Pena avait agi d'une manière contraire aux devoirs de son emploi, et le suspendit de ses fonctions pour une année, à la charge par lui de fournir les fonds nécessaires pour solder le substitut qui lui serait donné. A la suite de ce décret, la sentence rendue contre le colonel Infante fut confirmée et dut recevoir son exécution. Le colonel marcha au supplice avec une fermeté digne d'une meilleure cause, et telle qu'il l'avait montrée en combattant les ennemis de sa patrie. Après l'exécution, le vice-président de la république se présenta à cheval au milieu des troupes qui étaient sous les armes, et leur adressa ainsi la parole :

« Soldats de la république, voyez ce corps ! les lois de la république ont été exécutées. Tant que le colonel Infante employa son épée contre les ennemis de notre patrie et la servit avec courage et fidélité, le gouvernement le combla d'honneurs et de récompenses : mais la justice a dû s'armer de toute sa sévérité contre lui le jour où, au mépris de tout sentiment noble et humain, il tua lâchement un de ses citoyens, officier comme lui dans l'armée de la république. Voilà les bienfaits que Colombie a retirés de ses glorieux sacrifices. Mon cœur est brisé de douleur à la vue de ce corps inanimé, et il faut tout la force de mes principes pour pouvoir vous parler dans un pareil moment.

« Soldats, les armes que la république vous a confiées, vous ne devez pas les tourner contre les citoyens paisibles, ni les employer à renverser les lois de votre patrie. Ces armes ont été mises entre vos mains pour défendre l'indépendance et la liberté de votre pays, protéger vos compatriotes, et maintenir intacts les lois qui ont établi la nation colombienne. Si vous vous écarterez de ce sentier, songez que vous serez punis, quels que soient vos services passés. »

Les troupes répondirent au cri de *viva la republica!*

— Il a été reçu hier des dépêches importantes de l'Inde. Elles annoncent l'entière soumission du royaume d'Assam aux armes anglaises. Après plusieurs combats dont le résultat a été constamment avantageux aux troupes de la compagnie, le corps du colonel Richards s'est emparé de Rungpore. Le colonel a permis aux troupes Birmanes de retourner dans leur pays, et l'occupation de cette capitale a rendu les anglais maîtres de tout le royaume. Les dernières dépêches de cette partie vont jusqu'au 4 février. Le colonel Richards occupait alors Rungpore et y avait 200 pièces de canon.

FRANCE.

Paris, le 20 juillet. — La prolongation de la sécheresse est une véritable calamité pour les campagnes environnantes, où tout est desséché.

— On lit dans l'*Ami de la Charte* du Puy-de-Dôme, du 16 de ce mois, ce qui suit :

« Nous avons reçu par diverses voies, et par des personnes dignes de confiance, la nouvelle de l'arrestation d'un prêtre, desservant d'une petite paroisse de l'arrondissement de Mauriac. Il est prévenu de crimes qui rappellent les attentats du curé Mingrat dans le département de l'Isère. Il a été arrêté et conduit dans les prisons de Mauriac le 7 juillet, présent mois. M. le juge-inspecteur et M. le substitut du procureur du roi se sont transportés sur les lieux où l'on présume que le crime a été commis, pour commencer l'information. Nous ferons connaître la décision de la chambre des mises en accusation et les débats qui s'ensuivront, si la justice ordonne la poursuite de l'affaire. »

— Le 6 de ce mois, un vieux paysan d'Ekartsweiler, village situé dans

les montages de la Petite-Pierre, se tua d'un coup de pistolet : c'était un usurier. Il avait été dénoncé au tribunal de Saverne, où, convaincu de ses exactions, il fut condamné à perdre les intérêts des capitaux prêtés. Lorsqu'on lui eut prononcé sa sentence, il demanda si ses enfans seraient obligés de souffrir pour lui s'il venait à mourir; on lui répondit que non, et il alla se tuer.

— On écrit d'Aix, le 8 juillet : « L'appel fait à la jeunesse française en faveur de la Grèce régénérée, a été entendu à Aix. Une souscription vient d'être ouverte chez un notaire de cette ville. Les étudiants de notre école de droit ne participeront pas seuls à cet acte de dévouement : ce que la ville renferme de personnes éclairées et religieuses s'empresse de contribuer aussi par quelques sacrifices au triomphe de nos coréligionnaires. »

Cours de la bourse du 20 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 25 c.; 3 p. cent, 76 fr. 10 c. Emprunt royal d'Espagne, 54 1/2; 16^e série. Act. de la banque, 2200 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 60 c., à 3 heures 103 fr. 55 c. Trois pour cent 76 45.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 20 juin. — Une lettre de Prévésa donne les détails suivans sur la position du séraskier :

« L'Arta et Janina sont tranquilles, malgré la fluctuation continuelle des troupes. La desertion augmente de jour en jour dans le camp du séraskier, et les Albanais ont entièrement perdu le respect qu'il leur avait inspiré en arrivant; les mauvais traitemens dont il use à leur égard et la haine qu'il leur montre, les a outrés au point de leur faire dire publiquement qu'ils désirent que Missolonghi résiste aux efforts du pacha, et qu'alors pas un de ses Turcs ne sortira de l'Albanie.

Le séraskier est à demi portée de fusil de Missolonghi; il est parvenu jusque là par le moyen de batteries et de chemins couverts. Les forces qu'il a conservées avec lui sont à peu près de 15 mille hommes, en grande partie guègues et osmanlis. Il ne permet pas aux Albanais d'approcher des murailles.

Les Grecs, de leur côté, sont tranquilles et à l'abri de leurs fortifications, et paraissent décidés à vendre chèrement leur vie, dans le cas où un assaut général ne serait pas aussi fatal à l'ennemi qu'ils l'espèrent.

Le capitaine Macri, ainsi que Noti et Costa Bozzari, sont sortis et ont pris les hauteurs, afin de couper la retraite aux Turcs; Macri commande 500 hommes.

Plusieurs bâtimens grecs interceptent les provisions que le pacha pourrait recevoir. Il est forcé de tirer de Prévésa un mélange de farine de bled, d'orge et de maïs, etc., lequel joint au mauvais air des environs de Missolonghi a déjà procuré une dysenterie, qui, aidée de quelques médecins, travaillé admirablement en faveur des Grecs.

Lors de la sortie de la garnison de Navarin, par suite de la capitulation, Ibrahim-pacha a fait donner des vivres pour 15 jours, quoiqu'elle n'eût à faire qu'une route d'un jour pour se rendre à Calamata.

La femme de Pétro-bey, qui s'était avancée avec quatre mille Mainottes jusqu'à Misca, village distant de 4 à 5 lieues de Navarin, ne trouvant aucun rassemblement de troupes, et craignant d'être trahie, s'est retirée, désespérée de ne pouvoir sauver le seul fils qui lui restait, et qui se trouve au nombre des otages d'Ibrahim-pacha.

Il paraît que le pacha veut devenir le maître absolu de la Morée. Il dit à tout le monde que son intention est d'appeler en Morée sa famille et tous les siens, et de faire venir l'Égypte des gens de tout sexe pour peupler cette contrée, qui serait détachée de l'empire ottoman et gouvernée à l'instar de l'Égypte.

Le comte Santa Rosa, ancien ministre de la guerre du roi de Sardaigne, n'a point péri lors de la prise de l'île de Sphagia; mais il a été grièvement blessé, et est parti avec Mavrocordato pour Missolonghi. Des lettres arrivées aujourd'hui de Paros, portent que Reschid pacha a commencé sa retraite de devant Missolonghi.

PAYS-BAS.

LIEGE, LE 23 JUILLET.

Une lettre de Dordrecht, du 21, contient ce qui suit : « En ce moment le feu existe à une demi lieue d'ici. Déjà 80 maisons ont été consumées et l'incendie dure encore. De toutes parts on vole au secours des incendiés.

— Ce matin, vers onze heures, une troupe d'enfans regardait dresser un reposoir sur le quai d'Avroy; une voiture, que le conducteur avait imprudemment abandonnée, en renversa un, brisa la chaise sur laquelle il était assis et lui passa sur la cuisse droite. L'enfant cependant n'éprouva qu'une assez forte contusion. Les autres se sont roulés hors de la portée de la roue.

— Le 11 et 12 juin, le thermomètre de Fahrenheit, placé à l'ombre, s'est élevé à Trenton, dans la Nouvelle-Jersey, à 96 degrés; à Philadelphie à 97; à Boston à 94, et à New-York, de 90 à 96.

— Un décret du roi d'Espagne ordonne aux municipalités et aux intendans de coopérer par tous les moyens qu'ils ont, à la destruction des sauterelles qui ont causé des dégâts incalculables dans plusieurs provinces. Il existe dans ce pays une vermine qui y fait encore plus de mal, et qui devrait bien attirer la sollicitude du roi.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

Nous publions aujourd'hui la troisième liste de la ville; elle porte des noms recommandables appartenant à toutes les classes. Les négocians du quartier d'Outre-Meuse ne pouvaient rester étrangers à une bonne action, qui, en même tems qu'elle intéresse

l'humanité entière, touche de si près à l'extension du commerce. Nous avons déjà inséré quelques-uns de leurs noms dans une liste précédente, la quatrième que nous publierons incessamment contiendra le reste. Les artistes, comme on le verra plus bas, apportent aussi leur tribut; personne n'a plus de droit de venir au secours de la mère-patrie de nos arts.

La souscription continue d'être ouverte chez chacun des membres du comité; l'un d'eux a déposé une liste au bureau de notre journal où l'on peut également souscrire.

3^e LISTE des habitans de la ville.

Soleure, secrétaire de la régence, 25 fr. Houssa, négociant, 5 fr. Laurent Rodberg, négociant, 20 fr. Borguet, négociant, 5 fr. Maquinay, négociant, 5 fr. 80 c. Van Orle, pharmacien, 5 fr. Bourdin et Massart, négociant, 3 fr. Anonyme, 5 fr. G. Malherbe, négociant, 5 fr. Palmers, négociant; 3 fr. Dumont-Reynier, fabricant, 5 fr. 80 c. Leroy, 5 fr. Thyssenne, négociant, 4 fr. L. G. Collard, négociant, 4 fr. G. W. Malherbe, négociant, 5 fr. Anonyme, 5 fr. Potier, mécanicien, 5 fr. 80 c. L. Herla, 5 fr. 80 c. Anonyme, 3 fr. Rouday, marchand de bois, 5 fr. L. de Paquier, teinturier, 5 fr. Dehousse, 4 fr. 43 c. Flammant tanneur, 2 fr. Epouse Longié, tanneur, 3 fr. 80 c. J. Hock, tanneur, 5 fr. J. F. Lapaye, tanneur, 2 fr. 50 c. Von Kripendorff, 4 fr. Fick, 1 fr. 50 c. J. C. Jos. Coune, 2 fr. 75 c. J. G. Melchior, 2 fr. 75 c. Anonyme, 11 fr. Anonyme, 5 fr. Joassart, 1 fr. 50 c. Libert, 2 fr. 75 c. Anonyme, 8 fr. 75 c. Smits, 6 fr. 34 c. R. Hubart, 20 fr. J. H. Hubart, 10 fr. P... 5 fr. 80 c. Anonyme, 5 fr. 80 c. M. Kinable, 5 fr. Loneux fabricant d'armes, 10 fr. V^o Rasquinet, 2 fr. Anonyme, 40 c. Max, de Renesse, 20 fr. J. F. M. Elias, 5 fr. Jaspard, artiste, 10 fr. Henrard, artiste, 5 fr. Anonyme, 5 fr. Bacha, artiste, 5 fr. Ch. Lignac, artiste, 5 fr. De Cortis, artiste, 5 fr. Gaillard, artiste, 5 fr. Wanzon, artiste, 5 fr. Malhieux, artiste, 5 fr. Rouma, artiste, 5 fr. Guillaume, artiste, 5 fr. Tartar, artiste, 5 fr. Henvaux, artiste, 5 fr. Plumier-D'Ivoz, avocat, propriétaire, à la Basse-Hermalle, 23 fr. 20 c. M. A. De Leuw, 100 fr.

N. B. Dans la dernière liste que nous avons publiée au lieu de Genin-Rongé, lisez : D. Genin.

Del'aux

Un chef de peuplade de la nouvelle Zélande fixe en ce moment la curiosité publique en Angleterre. Il y a à peu près deux mois qu'il arriva à Liverpool sur un bâtiment à bord duquel il était parvenu à s'embarquer contre le gré du capitaine. Le bâtiment en question cotoyant les îles Sandwich fut abordé par deux grandes pirogues remplies de sauvages. Le capitaine Roberts qui le commandait avait d'abord enjoint aux pirogues de s'éloigner et s'était préparé au combat; mais enfin, après avoir reconnu que les sauvages n'étaient point armés, il les avait laissés accoster son bord. Tepahé (c'est le nom du chef sauvage) s'accrocha aux chaînes des porte-haubans, et grimant avec l'agilité d'un singe, se trouva en un instant sur le gaillard. Il s'élança vers le capitaine, lui saisit fortement les deux poignets et appuya son nez contre le sien. M. Roberts fut un peu étonné de cette démonstration; mais il jugea que c'était une manière de salut et se laissa faire. Tepahé prononça ensuite une espèce de discours auquel M. Roberts ne comprit rien. Il ordonna au sauvage de quitter le navire, ce que celui-ci ne comprit pas davantage. M. Roberts pour s'en débarrasser commanda à quatre de ses matelots de se saisir de Tepahé et de le jeter par-dessus le bord. Quand le chef sauvage vit ce qu'on voulait faire, il se jeta à plat ventre sur le pont et s'accrocha avec tant de force à un organeau en fer que quatre marins ne purent lui faire lâcher prise. Dans ce moment le charpentier accourut avec sa hache et proposa de couper la tête au sauvage. Le capitaine, comme de raison, s'y opposa. Tepahé se releva et adressa quelques paroles à ses pirogues qui s'éloignèrent de toute la vitesse de leurs pagayes (espèces de rames courtes et à pelle très large). Le capitaine Roberts se trouva ainsi avoir malgré lui un passager qui ne l'embarassait pas peu.

Tepahé, une fois installé à bord, essaya de faire comprendre au capitaine que son but était d'aller en Angleterre faire une visite au roi George pour lui demander une certaine quantité de fusils et de poudre, afin d'être en état de lutter à armes égales contre un chef voisin qui, s'étant procuré au port Jackson des armes et des munitions, l'avait défait en bataille rangée, et fait prisonnier un de ses fils qu'il avait mangé.

Tepahé est un homme d'environ cinq pieds dix pouces, ayant l'apparence d'un Hercule. Son visage est tatoué de toutes parts, et quoiqu'ainsi défiguré, n'est cependant pas laid. Sa peau est d'un noir très-foncé, ses yeux sont vifs sans que son regard soit farouche. Il montra pendant toute la traversée beaucoup de docilité aux volontés du capitaine et se soumit à tout ce qu'on exigea de lui. Il se laissa habiller à l'européenne et se conforma aux habitudes et à la manière de vivre de l'équipage avec lequel il fut toujours de très bonne intelligence. Une fois néanmoins il maltraita fortement un matelot. Celui-ci ayant osé dire qu'un habitant de la nouvelle Zélande à qui on mettait la main sur la tête en était aussi offensé que l'Anglais à qui on tirait le nez, en voulut faire l'expérience sur Tepahé. Au moment où le sauvage se sentit toucher la tête, ses yeux étincelèrent; il s'élança sur le matelot qui était un homme très fort, le saisit par la ceinture et par le collet, l'éleva à bras tendus au-dessus de sa tête, et le lança violemment sur le pont, d'où on le releva pour le porter sans connaissance au poste du chirurgien.

Tepahé eut l'occasion de témoigner d'une manière signalée sa reconnaissance et son attachement pour le capitaine Roberts. Un jour de gros tems, le capitaine tomba à la mer. Tepahé s'y précipita après lui, le saisit et le soutint sur l'eau jusqu'à ce qu'on ait mis à flot un canot qui les ramena tous deux à bord du navire. Peu de tems après son arrivée à Liverpool, Tepahé gagna la rougeole. Il fut nécessaire de le saigner. Il souffrit tranquillement cette opération; mais quand le bassin fut plein, il voulut le prendre et le porter à sa bouche, disant que le sang était un breuvage délicieux. On vint à bout de l'en détourner, et depuis on lui a même fait promettre de renoncer aux habitudes des cannibales et d'obliger ses sujets à l'imiter quand il retournerait dans son pays. Il y a cependant lieu de douter qu'il tienne parole; car même postérieurement à cette promesse on l'entendit souvent parler avec sensualité du plaisir de dévorer un jambon d'homme, morceau exquis pour un gourmand de la nouvelle Zélande. Tepahé a déjà obtenu de quelques personnes dix à douze fusils et quelques paires de pistolets. Il s'amuse sans cesse à les nettoyer et n'a pas tardé à apprendre à en démonter et remonter les batteries. Il est très couronné contre le roi George qui refuse de le voir et de lui donner des armes et des munitions de guerre. Tepahé est souvent invité à la table des habitans les plus distingués de Liverpool, et s'y comporte avec aisance et dignité. Depuis son arrivée il est resté installé chez le capitaine Roberts auquel le gouvernement alloue une petite somme pour le défrayer.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

L'on apprécie de plus en plus en ce moment dans la province de Namur les avantages de la charrue à pied et sans avant-train, perfectionnée par les soins de M. le baron de Wal de Baronville, membre de la commission d'agriculture de la province de Namur.

Le perfectionnement qui y est ajouté, consiste : 1° en beaucoup plus de longueur de la charrue, ce qui la fait mieux aller, même étant à un seul soc; 2° en un second soc, posé en avant du grand, précédé d'un petit coëtre, lesquels s'ajoutent et s'ôtent à volonté, dont l'effet est d'enlever les herbes, chaumes, fumiers et une légère couche de terre, pour les enfouir dans le fond de la roye, où ils sont, sur-le-champ, recouverts, par le grand soc, aussi précédé de son coëtre.

L'effet de cette disposition est, 1° qu'après le passage de la charrue, on ne voit plus aucune trace d'ordure dans la terre la plus sale; 2° que la terre qui a produit, est placée dans le fond et que celle de dessous qui a reçu, par l'effet du précédent labour et des pluies, la plus grande partie de l'engrais, est ramenée à la superficie, et se trouve, pour ainsi dire, vierge et très propre à recevoir la semence; 3° que la terre remuée deux fois par l'effet d'un seul labour, est bien plus divisée et amenée.

Les avantages que paraît offrir la charrue à pied, perfectionnée, ont déterminé la commission à l'acquiescer, pour servir de modèle. Elle engage les agronomes à en faire usage, persuadée qu'ils seront satisfaits de ses effets. On assure qu'elle n'exige que deux forts chevaux pour la faire marcher. (J. de Brux.)

M. de l'Eluse, négociant à Bruges, et qui a séjourné quatre années en Egypte, est revenu enrichir sa patrie d'une collection immense d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités égyptiennes et grecques. Les curieux qui visitent cette collection ne sont pas moins charmés de la variété des objets qui la composent que de l'affabilité du propriétaire.

On vient de confectionner à Bristol une voiture à trois roues, de nouvelle invention, qui se meut à la main par une mécanique placée en dedans, et qui peut parcourir huit milles à l'heure.

On trouve dans la correspondance astronomique de M. le baron de Zach le fait suivant, qui nous paraît si extraordinaire, que nous n'osons en garantir l'authenticité.

Le Rio de la Plata se déborde à certaines époques, et, comme le Nil, inonde et fertilise le pays : les indiens quittent alors leurs cabanes, se réfugient dans leurs canots, sur lesquels ils flottent jusqu'à ce que les eaux se soient retirées. Au mois d'avril de l'an 1793, un coup de vent d'une force extraordinaire refoula l'énorme masse d'eau de ce fleuve à une distance de dix lieues, en sorte que tout le pays fut submergé, et le lit du fleuve resta tellement à sec, qu'on pouvait s'y promener. Des vaisseaux qui avaient sombré, furent mis à découvert, et on y trouva entre autres un vaisseau anglais qui avait péri en 1762. Beaucoup de gens visitèrent et dépouillèrent ces vaisseaux, et s'en retournèrent chargés d'argent et d'autres richesses, qui avaient été ensevelies plus de trente ans dans cet abîme. Ce phénomène, qu'on peut regarder comme une des plus grandes convulsions de la nature, dura trois jours, à l'expiration desquels les eaux rentrèrent avec fureur dans leur lit naturel. *Siguel.*

COMMERCE.

Il a été expédié pour Batavia un envoi de toiles de coton imprimées, de la fabrique de M. Bosdoveux et Co, situées en la commune de Forêt. On admire la vivacité et la fraîcheur des couleurs, la variété des dessins et le fini de l'impression des pièces, dont se compose cet envoi. (Journal de la Belgique.)

BOURSE D'ANVERS, du 22 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts. Les cours ont peu varié. CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 174 p. 070 de perte; le Londres s'est traité à 3917 et les deux mois à 3974 172; le Paris court s'est fait à 47 176, le papier à terme n'a pas été demandé. Le Francfort court et à six semaines manquent, les trois mois ont été offerts à 35 578. Le Hambourg n'a pas éprouvé de demande.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers petits lots de café : on a payé le Brésil de 37 à 38 cents, et le Sumatra 37 cents. On a payé 50 balles de poivre à 32 cents. Environ 700 nattes de sucre Manille ont été vendues en divers lots à fl. 23 7726 en entrepôt. 3 caisses indigo Bengale, bon moyen violet rouge, ont été traitées à fl. 7 98 374 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 21 juillet.

Dette act., 60 60 172 174. Différée, 1 3716 1 5716 1 174. Bill. de chance, 25 374 26 174 26. Synd. d'amort., 99 374, 100, 99, 778. Rentes remb., 90 90 172 174. Lots de, 65 69. Act. de soc. de comm. 103 172 378.

Grains. — Il avait le 18 peu de froment au marché, et les ventes faites l'ont été pour la consommation et aux anciens prix. Le seigle est mieux voulu et soutient son prix. L'orge est très-demandée et tenue en hausse, ce qui fait qu'il s'en est peu traité : celle du Holstein du poids de 103 l., s'est vendue fl. 79; on a offert fl. 100 pour celle du Mecklenbourg de 114 l., mais on la tient à fl. 105. Il y a des ordres majeurs pour l'avoine à fourrage, les belles qualités ont éprouvé une hausse de fl. 4 à 6. En blé sarrasin, une seule partie d'Amersfort, du poids de 121 l., s'est vendue fl. 110, ce qui marque 8 fl. de hausse. Les poids blancs de la Baltique valent fl. 105.

Colza. — Le peu qui s'en trouvait au marché ne s'est écoulé qu'en partie : celui de Zelande de fl. 207 à 210; celui du Bétuve de fl. 210; la graine d'avelle fl. 196 172.

Huile de navette. — Voici le cours : livrable de suite de fl. 30 374 à 31; en mai 1826 de fl. 35 172 à 36; en septembre de fl. 31 174 à 31 374; en oct. de fl. 32 à 32 174; en nov. de fl. 32 172 à 32 374; en déc. de 3-33 fl. 33 174.

Adjudication des réparations à effectuer aux abordages du passage d'eau de Sovré, près de Visé.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 15e. ressort, prévient le public qu'en vertu de l'approbation de la commission permanente du syndicat d'amortissement à Amsterdam, du 29 mars 18 cent vingt-cinq il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, et ensuite au rabais, devant M. le commissaire du district de Liège, le lundi 1er août 1825, à dix heures du matin, à l'adjudication des ouvrages à effectuer aux abordages du passage d'eau de Sovré, près de Visé; laquelle n'a point été consentie le 20 juin dernier.

Les soumissions, sur papier timbré, devront être remises dans les formes prescrites par l'article 2 du cahier des charges et conditions, au bureau de M. le commissaire du district, la veille du jour fixé pour l'adjudication avant l'heure de sa fermeture, dûment cachetées, avec indication des offres en monnaie des Pays-Bas, à défaut de quoi il pourra ne pas y être pris égard.

Le cahier des charges et le devis des ouvrages à faire, sont déposés au bureau de M. le commissaire du district, où il pourra en être pris communication, ainsi qu'au bureau de l'administration des domaines, eaux et forêts à Liège, et chez les receveurs des domaines à Herstal et à Visé.

A Liège, le 22 juillet 1825.
L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 5e. ressort,
Ferdinand DEL MARNOU.

VILLE DE LIÈGE. — Miliciens en congé.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux miliciens en congé de cette commune, que la 3me. revue de cette année aura lieu le premier août prochain, à neuf heures du matin, dans la cour du palais de justice.

En conséquence ils sont requis de s'y rendre, revêtus de leur uniforme et munis des autres pièces d'habillement de d'équipement qui leur ont été laissés à leur départ du corps.

Cette inspection étant la dernière avant les exercices d'automne il importe beaucoup que chaque individu y assiste avec exactitude et en bonne tenue; dans le cas contraire il sera redoublé de sévérité envers les récalcitrans.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 22 juillet 1825.
L'échevin, Chevalier de BEX.
Par la régence, Le secrétaire SOLEURE.

TEMPÉRATURE DU 23 JUILLET.

A 9 h. du mat. 14 172 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 16 d. au-dessus.

La taxe du pain est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 22 juillet.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Décès : 9 garçon, 7 filles, 13 hommes, 4 femmes; savoir :

Simon Hornay, âgé de 77 ans, jardinier, rue en Cornillon, veuf de Marie Dumoulin.

Jean Lambert Thonus, âgé de 36 ans, contrôleur d'armes, faub. Vivegnis, époux de Marie Elisabeth Piette.

Hubert Joseph Hyacinthe Xhrouet, âgé de 20 ans, sans prof., rue Basse-Sauvenière, célibataire.

Catherine comtesse de Preston, âgée de 92 ans, rentière, place St. Jacques, veuve de Antoine de Doria.

Marie Françoise Dattelot, âgée de 62 ans, négociante, rue Chaussée des Prés, veuve de Frédéric Thyssenne.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

Grammaire mutuelle et analytique, conforme à l'orthographe actuelle de l'académie française, à l'usage des naturels et des étrangers qui, sachant seulement lire le français, désirent l'enseigner par principes : ouvrage approprié aux écoles nombreuses. par J.-P.-B. LATOUR. Prix 1 florin 89 centièmes. (fr. 4).

A Liège, à l'imprimerie philosophique, n° 676, et chez les D^les MAROUX et de SARTORIUS, libraires.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

W. DE MOLL, bandagiste de Bruxelles, de retour en cette ville, y restera huit jours avec ses bandages élastiques et mécaniques qu'il donne à l'épreuve. Il loge à l'hôtel du Lièvre.

DERBAUCOURT, rue Neuvise, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

(469) Les héritiers bénéficiaires de Louis-Joseph Scherfusen, dit Maison, feront vendre aux enchères publiques, le samedi 30 juillet 1825, à 3 heures de relevée, à la maison n. 406, faubourg Vivegnis, à Liège, et par le ministère du notaire PAQUE, les meubles et effets délaissés par le défunt. Le tout argent comptant.

L'adjudication définitive de l'Hôtel rue Hors-Château, n. 242, et des immeubles de M. Jacques Dubois, aura lieu le vingt-cinq de ce mois, au tribunal de première instance à dix heures du matin. G. SERVAIS, avoué.

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier Maréchal, en date du treize juillet 1825, enregistré le même jour, et à la requête de Jacques Dubois en liquidation dans l'intérêt de l'union de ses créanciers, sous la direction des commissaires liquidateurs, Jean-Joseph Picard, négociant, François-Pierre-Joseph Robert, avocat, et Jean-Henri Demonceau, commissionnaire, tous domiciliés à Liège, il a été fait commandement à Marie Lemaire, ci-devant négociant, demeurant rue des Mineurs, à Liège, maintenant sans domicile connu, de payer 1° la somme de seize florins 19 cents et 172 pour frais liquidés par jugement rendu par le tribunal de commerce séant à Liège le quatorze janvier 1825, enregistré le quatre juillet présente année, et 2° de la somme de huit florins 51 cents 172 pour coût dudit jugement, et ce sans préjudice au montant des condamnations principales et accessoires prononcées par ledit jugement, et attendu l'absence dudit Lemaire et ignorant son domicile, il a été dressé procès-verbal de carence, dont copie a été laissée à M. le procureur du roi, près le tribunal civil de première instance de Liège, et une autre copie a été affichée conformément à la loi.

Pour extrait conforme, (signé) MARÉCHAL.

80,000 francs, en différents textes, à prêter, à 4 pour cent S'adresser à N. J. DISTER, faubourg St^e Marguërite, n^o 261, à Liège.

Le seize août prochain, aux deux heures de relevée, les exploitans de la houillère de Marihaye, à Seraing, y feront vendre au plus offrant et par le ministère du notaire GILON, les pièces de machine à rotation suivantes : un régulateur et roues d'engrainage de la construction de M. R^d. Brain, artiste mécanicien anglais : cylindre, conducteur, piston, deux verges de piston, pompe à air, volant, balancier, etc., item deux beaux arbres de fosse, six roues dite dessus le bure, en très bon état.

Cette vente se fera par lots au gré des amateurs. Argent comptant.

ANNONCE AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

G. HILGERS, est arrivé ici avec nombre de très beaux chevaux de selle, de cabriolet et de voiture, race de Mecklenbourg. Il loge à la Pommelette, rue Souverain-Pont, où il ne restera que quelques jours.

Les commissaires liquidateurs de l'union des créanciers du sieur Jacques Dubois, ci-devant banquier, à Liège, informent le public que la vente à main ferme du beau et vaste hôtel situé rue Hors-Château, n. 242, à Liège, n'ayant pas eu lieu, l'ADJUDICATION DÉFINITIVE en sera faite lundi, 25 du courant, à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, à dix heures du matin, ainsi que celle de tous les autres immeubles saisis sur ledit sieur Jacques Dubois à la requête de MM. les syndics définitifs de la faillite de Delchamps, frères.

14,000 f. à placer sur hypothèques. S'adresser au notaire DUSART ou au n^o 397, rue Neuve, derrière le Palais.

On demande une servante connaissant bien ses ouvrages et porteuse de bons certificats. S'adresser chez les Mlles MAHOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont.

M. WALTERY, persistant dans la résolution de se retirer du commerce, donne avis qu'il vient de quitter la maison n^o 64, rue sous la petite Tour, et qu'il continue, dans celle joignante, n^o 63, la vente de ses aunages, lesquels sont encore en grande quantité, et sont fixés aux prix les plus modiques.

Forges de Waillimont et Haut Fourneau de Buzenolle (situés, arrondissement de Neuchâteau, grand duché de Luxembourg) à vendre ou à louer.

Ces usines, actuellement en activité, sont dans le meilleur état de réparation, ainsi que tous les ouvrages nécessaires à leur roulement et tous les bâtimens qui en dépendent, tels que dignes et relais; halles pour remettre le fer et le charbon, bocards, maisons de facteurs, etc. On sera libre d'acquiescer en même tems une quantité considérable de terres labourables, et des prairies produisant 40 à 50 voitures de foin.

Les forges de Waillimont et le fourneau de Buzenolle jouissent d'un excellent coup d'eau, et sont situés au milieu des bois et des mines. On pourra entrer en jouissance au 1^{er} de janvier prochain.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M. de GERLACHE, à Liège; ou à BIURGE, par Neuchâteau.

BEAU ET VASTE HOTEL A VENDRE.

Les commissaires liquidateurs de l'union des créanciers de Jacques Dubois, ci-devant banquier à Liège, informent le public que d'accord avec MM. les syndics à la faillite des frères Delchamps, poursuivant l'expropriation de l'hôtel portant le n^o 242, rue Hors-Château, ils peuvent traiter de la vente de cet immeuble qui sera, le cas échéant, distrait de la saisie.

Cet hôtel solidement bâti et d'une architecture élégante, se compose de plusieurs corps-de-logis très vastes et bien distribués, remises, écuries, magasins, caves, jardin et deux cours dont l'une, ayant une belle fontaine, est entourée de bâtimens parfaitement réguliers.

Les amateurs peuvent s'adresser auxdits commissaires en leur bureau établi chez M. J. J. PICARD, rue des Mineurs, n^o 39, chez lequel ils ont élection de domicile pour tout ce qui concerne la liquidation.

J. J. PICARD, F. P. J. ROBERT, J. H. DEMONCEAU.

() André Dumont, marchand, marbrier, cessant son commerce, vendra le 25 de ce mois, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire PAQUE, à deux ans de crédit, aux clauses et conditions à prélire, les marbres qu'il a en son magasin, rue Pied-de-Bœuf, n. 696, consistant en une quantité de cheminées, appuis de fenêtres, tables en marbres de couleurs, plusieurs blocs de marbre blanc, lames, bas-reliefs et ornemens idem; une quantité de lames, marbres de couleur non ouvrés, etc.

Vendredi 5 août 1825, à trois heures de relevée, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St. Hubert, une maison avec 6 perches 539 palmes (une verge et demie) de terrain, sise à Froidmont-Boverie, n^o 124, occupée par Louis Bovy, marguillier de Fétinne, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

Bon vin de Bordeaux à 1 fr. la bouteille, à St Laurent, n. 1114.

Lundi 25 juillet 1825, à deux heures de l'après-dinée, il sera vendu en hausse publique, à la ferme de mademoiselle la comtesse de Liedekerke-Surlet, à Ans-et-Glain, près de Liège :

1^o Une grande quantité de grosses pontres, vernes, terases et autres boiseries provenant de démolition, très-propres à servir à la mécanique et aux constructions.

2^o Environ 200,000 vieilles briques, chassis en pierres de taille, carreaux, bacs de chevaux et de vaches, vieux fers, etc.

3^o Un gros tas de fumier et 3,000 gerbes trèfles de la récolte de 1824.

Argent comptant ou à crédit, moyennant caution.

(435) En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le 17 mai dernier, dûment enregistré, il sera procédé, par le ministère du notaire LAMERON, devant M. Bouhy, juge de paix du canton de l'Ouest, en son bureau, rue Plattes Pierres, à Liège, lundi 1^{er} août 1825, aux deux heures après midi, à la vente aux enchères de 45 perches 338 palmes de terre, située à Waroux, commune d'Alleur.

Le cahier des charges est déposé au bureau de paix, en l'étude de M^{re} Bertrand, avoué à Liège et chez ledit notaire dépositaire des titres.

() Adjudication sur une seule publication.

Le lundi 3 octobre 1825, à deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^{re} BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, sise place St-Pierre, n^o 871, à la vente aux enchères publiques de la ci-devant manufacture impériale d'armes à feu, située à Chaudfontaine, à une lieue et demie de la ville de Liège et à trois lieues de celle de Verviers; cet établissement consiste en plusieurs coups d'eau sur la Vesdre qui passe à Verviers et environs; il est composé des forges et usines dont le détail va suivre, savoir :

Premier lot. — 1^o Une forge aux martinets, activée par deux roues, dont l'une pour les soufflets, ayant deux gros marteaux propres à la fabrication de fers de toutes les dimensions quelconques et propres au commerce, ainsi que de celles requises, tant pour la fabrique d'armes que pour la fabrique de quincaillerie.

Dans la cour de cet établissement se trouve neuf forges qui peuvent servir soit pour des ouvriers canonniers ou pour l'utilité de la forge aux martinets.

Deuxième lot. — 1^o Une usine à canons, tenue en location par Gilles Maître Jean, avec une meule à émoudre les canons de fusils, cinq bancs de forrage pour polir les canons et deux meules à aiguiser les baguettes de fusils, plus une roue et son coup d'eau.

Dans l'intérieur de l'usine, une forge servant à réparer les outils, et dans la grande cour six forges de canonniers numérotées une à six.

2^o Une maison spacieuse attenante à cette usine et propre au logement du maître d'usine et de ses ouvriers, connue sous la dénomination de la maison rouge.

Troisième lot. — 1^o Une usine à canons, pareille en tout à la précédente, avec une roue et son coup d'eau.

2^o Une maison connue sous la dénomination de maison jaune, et servant au logement du maître d'usine et de ses ouvriers.

Quatrième lot. — Une usine destinée pour la fabrication des baguettes et lames de sabres, avec une roue et son coup d'eau.

Cinquième lot. — Un vaste bâtiment, situé dans la grande cour de la manufacture et composé

1^o D'un grand et d'un petit magasins, d'une salle de charge, d'un sechoir, d'un banc d'épreuves, d'un hangard attenant à ces divers bâtimens et pouvant être changé en un superbe local, et d'un beau grand jardin au fond de la cour de la manufacture.

Sixième lot. — Une usine à canons, avec meule à émoudre les canons, meules à baguettes, quatre bancs de forrage fourneau pour réparations des outils, sa roue et son coup d'eau.

Cette usine, située en face de l'hôtel de Saint-Cloud, est tenue en location par le sieur Orval, a été construite de manière à pouvoir y établir au premier et au second un assortiment de filature.

Septième lot. — Un superbe hôtel de maître, nommé l'Hôtel d'Angleterre, situé à côté de l'hôtel des bains, et réunissant toutes les commodités nécessaires et agréables.

Ces divers établissemens en général qui ont été soignés et réparés avec la plus grande exactitude, sont susceptibles d'être transformés en toute espèce d'établissement, sans nuire à la fabrication des armes; ils pourraient même supporter plusieurs assortimens de filature de laine, fil ou coton, à très peu de frais. On pourrait également y établir une foulerie, une fabrique de draps et une tannerie.

S'adresser pour voir ces établissemens à M. Philippe-Joseph Malherbe, fabricant d'armes de guerre, demeurant à Liège, quai Saint-Léonard, propriétaire de ces établissemens, et pour connaître les charges, clauses et conditions de la vente, à M^{re} BERTRAND, notaire, dépositaire des titres de propriété.